

Bruxelles, le 7 février 1991.

NOTE BIO (91) 47 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

441.2(3)

LE VICE-PRESIDENT ANDRIESEN AU PARLEMENT EUROPEEN (N. Wegter)

A l'occasion d'une réunion de la Commission politique du Parlement européen ainsi que d'une réunion extraordinaire du Parlement hier après-midi à Bruxelles, le Vice-Président Andriessen a fait certaines observations spécifiques en relation avec la politique de la Communauté vis-à-vis des pays de l'Europe centrale et orientale et l'URSS.

1. Faisant référence aux différentes contraintes financières ponctuelles découlant de l'évolution de la situation dans le continent européen, y compris l'URSS, - où la Communauté est sollicitée à faire des démarches pour rencontrer des besoins dans les différents pays concernés - le Vice-Président a plaidé en faveur d'un large débat au niveau de la Communauté en ce qui concerne la définition d'une approche globale et adéquate sur le plan budgétaire afin de faire face à cette nouvelle situation.

En effet, il a constaté que les nouvelles contraintes avec lesquelles la Communauté est maintenant confrontée vis-à-vis des pays tiers - l'Europe centrale et orientale, l'URSS, le Moyen Orient, l'Amérique latine, etc. - rendent nécessaire une approche bien transparente permettant une politique budgétaire à moyen et long terme satisfaisante et assurant une interférence adéquate du Parlement européen en tant qu'une des autorités budgétaires.

2. Répondant à toute une série de questions parlementaires y relatives, M. Andriessen a expliqué que la Commission a décidé d'ajourner la séance du Comité mixte CE/URSS prévue pour les 24/25 Janvier dernier, pour protester contre les récents événements qui se sont produits dans les pays baltes et notamment le fait que les droits humains n'ont pas été respectés, et par conséquent qu'il y a un non respect de la Charte de Paris à laquelle les pays du CSCE sont parvenus fin novembre dernier.

En effet, la tâche principale du Comité mixte concerné pour la date initialement prévue était de donner suite aux conclusions du Conseil européen à Rome du 15 décembre dernier, à savoir

- a. L'assistance humanitaire (aide alimentaire et médicale) pour un chiffre de 250 millions d'Ecus,
- b. une garantie de crédit pour 500 millions d'Ecus pour financer l'achat de produits alimentaires
- c. l'assistance technique (400 millions d'Ecus) à fournir à l'Union soviétique.

Le fait que la séance du Comité mixte n'a pas eu lieu signifie donc que, notamment le dernier volet à savoir la réalisation de l'assistance technique, sera au moins retardée.

Par contre, le Vice-Président a souligné que la Commission ainsi que le Conseil restent d'avis que la réalisation de l'assistance humanitaire (250 millions d'Ecus) ne doit pas être retardée.

Des contacts au niveau des fonctionnaires entre la Commission et les autorités soviétiques sont toujours en cours afin de définir les modalités qui sont à prendre en compte pour la réalisation de cette aide. M. Andriessen a fait savoir qu'entretemps les destinataires de cette opération sont déjà bien définis, à savoir notamment des homes pour personnes âgées, des hôpitaux et des institutions similaires.

En ce qui concerne les modalités de distribution, des détails restent encore à établir mais M. Andriessen a précisé que, seulement dans des cas exceptionnels et en plein accord avec la Commission, d'autres canaux de distribution que ceux déjà définis pourraient être pris en compte.

D'ailleurs le Vice-Président a fait part du fait que l'Union soviétique, à titre de réaction vis-à-vis des "sanctions" imposées par la Communauté, a reporté la visite de la Troïka à Moscou prévue pour les 2 et 3 mai prochain et, en outre, il a mentionné le fait que le Premier Ministre de l'Union soviétique, Mr Pavlov s'est adressé par écrit au Président Delors.

Quant à la garantie de crédit pour 500 millions d'Ecus, M. Andriessen ne s'est pas prononcé en ce qui concerne l'opportunité de réaliser cette option dans les circonstances actuelles.

3. Le Vice-Président a également souligné que l'attitude restrictive de la part de la Communauté vis-à-vis de l'URSS à titre de réaction aux événements dans les pays baltes ne peut pas signifier que toute communication avec Moscou doit être interrompue. Au contraire il a estimé nécessaire de continuer à appliquer l'accord bilatéral existant entre la Communauté et l'URSS, ceci constituant un canal de communication approprié entre Moscou et Bruxelles.

Toutefois le Vice-Président a fait remarquer qu'il faut une nouvelle décision politique pour fixer une nouvelle date pour une séance du Comité mixte.

4. En ce qui concerne la décision de Rome II de fournir l'aide humanitaire à la Bulgarie et la Roumanie pour un montant de 100 millions d'Ecus, M. Andriessen a fait appel aux parlementaires pour qu'ils donnent leur avis à ce sujet, au plus tard, lors de la prochaine session plénière afin de respecter le caractère urgent de cette aide.
5. En ce qui concerne l'approche de la Communauté vis-à-vis des pays de l'Europe centrale et orientale (PECO), M. Andriessen a rappelé qu'entretemps des négociations sont entamées avec la Pologne, la Hongrie et le CSSR en vue d'établir des accords d'association. M. Andriessen espère que ces négociations pourront encore être finalisées au cours de cette année.

D'autre part il n'a pas exclu que des négociations similaires puissent encore être entamées au cours de cette année avec la Bulgarie, et le cas échéant, aussi avec la Roumanie et la Yougoslavie si les circonstances politiques dans les pays concernés le justifient.

En ce qui concerne les principales difficultés à résoudre dans le contexte des négociations en vue des accords d'association, M. Andriessen a notamment cité le secteur agricole pour lequel la Communauté devra se préparer à une compétition accrue de la part des PECO qui visent bien entendu le marché communautaire comme débouché à leurs produits. Il a estimé qu'à court et moyen terme, le degré d'ouverture du marché sera déséquilibré, à savoir qu'en premier lieu l'accès sur notre marché sera mieux assuré que dans le sens inverse, et ceci afin de pouvoir contribuer de manière structurelle aux réformes économiques à réaliser dans les PECO.

Comme deuxième thème délicat pour les négociations, le Vice-Président Andriessen a cité le thème de la libre circulation des personnes.

#### URUGUAY ROUND

Répondant à une question spécifique d'un parlementaire en ce qui concerne l'état des négociations de l'Uruguay Round, et notamment les possibilités d'une extension du "fast track authority" aux Etats-Unis au-delà du 1er mars prochain, le Vice-Président a souligné qu'il croit essentiel qu'il y ait, avant cette date, "a major political breakthrough" dans les négociations et notamment dans le dossier agricole auquel tous les partenaires doivent contribuer, y compris la Communauté. En cas négatif, il a exprimé de très grands doutes qu'une telle extension puisse être accordée par le Congrès américain.

Amitiés,  
B. Dethomas.

n. o - 

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The analysis focuses on identifying trends and patterns over time, which is crucial for making informed decisions.

The third part of the report details the challenges encountered during the data collection process. These include issues related to data quality, such as missing values and inconsistencies. The author provides strategies to address these challenges and ensure the integrity of the dataset.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and recommendations. It highlights the key insights gained from the analysis and offers practical advice for future data collection efforts. The author stresses the need for continuous monitoring and improvement of data management practices.

The overall goal of this report is to provide a comprehensive overview of the data collection and analysis process. It aims to help stakeholders understand the complexities involved and implement best practices to enhance their data management capabilities.